



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-quinzième réunion directive

Genève, 12-14 février 2024



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement	3
A. <i>Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : Pour un financement du développement à l'épreuve des crises.</i>	3
B. Autres décisions du Conseil	4
II. Résumé du Président	5
A. Séance plénière d'ouverture	5
B. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation	6
C. <i>Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : Pour un financement du développement à l'épreuve des crises.</i>	8
D. <i>International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean 2023. Structural Change and Trends in Global and Regional Trade: Challenges and Opportunities</i>	11
E. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	14
F. Séance plénière de clôture	15
III. Questions de procédure et questions connexes	17
A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	17
B. Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Conseil du commerce et du développement	18
C. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	18
D. Questions diverses	18
E. Adoption du rapport	18
Annexe	
Participation	19

Introduction

Le Conseil du commerce et du développement a tenu sa soixante-quatrième réunion directive au Palais des Nations, à Genève, du 12 au 14 février 2024. Au cours de cette réunion, cinq séances plénières ont été organisées.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. *Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : Pour un financement du développement à l'épreuve des crises*

Conclusions concertées 581 (EX-LXXV)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Accueille avec satisfaction* la publication intitulée *Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : Pour un financement du développement à l'épreuve des crises*, se félicite du choix de ce sujet d'actualité et prend note avec intérêt des analyses figurant dans ce rapport ;

2. *Note avec préoccupation* que les besoins de financement international des pays les moins avancés (PMA) ont fortement augmenté, comme le confirme le rapport susmentionné, en particulier depuis le déclenchement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en raison des effets marqués de crises multiples, de la marge d'action budgétaire limitée de ces pays et de leur faible résilience face aux chocs extérieurs ;

3. *Note avec inquiétude* que le cadre international de financement du développement, y compris celui de l'action climatique dans les PMA, s'est complexifié et fragmenté ;

4. *Constate avec préoccupation* que l'augmentation du service de la dette extérieure des PMA ces dernières années a réduit les ressources dont ils disposent pour mener leurs politiques sociales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation ;

5. *Est conscient* que les dons font partie intégrante de la stratégie de financement des objectifs de développement durable dans les PMA ;

6. *Prend note* de la nécessité d'améliorer et de renforcer le mécanisme de gestion de la dette en tenant compte du point de vue et des préoccupations des PMA ;

7. *Prend également note* de la conclusion du rapport, selon laquelle il est urgent que les PMA bénéficient d'un financement à long terme du développement et de l'action climatique qui soit de qualité, durable, accessible et d'un coût faible et dont le montant, bien plus substantiel qu'aujourd'hui, soit proportionné à leurs besoins en matière de développement durable ;

8. *Se félicite* de l'intensification de la coopération Sud-Sud, de la coopération régionale et de la coopération triangulaire, qui constituent des sources particulièrement importantes de financement à long terme et multiplient les possibilités de financement externe pour les PMA ;

9. *Réaffirme* qu'il importe que la communauté internationale s'emploie, en collaboration avec les PMA, à porter le financement du développement et de l'action climatique à un niveau permettant à ces pays d'atteindre leurs objectifs de développement ;

10. *Engage* la communauté internationale à soutenir la mise en place d'institutions chargées de renforcer et de développer les moyens dont les PMA disposent pour réunir et gérer les ressources nationales nécessaires à la réalisation de leurs objectifs de développement ;

11. *Prend note* de l'idée consistant à fixer des objectifs propres aux PMA concernant le financement de l'action climatique ;

12. *Se félicite* de la mise en place, à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties, de modalités de financement et du fonds visant à aider les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, y compris les PMA, à faire face aux pertes et aux préjudices liés à ces effets, et demande que ce fonds soit rapidement mis en place ;

13. *Demande* à la CNUCED de contribuer activement à l'exécution du nouveau Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, en particulier dans le cadre de ses travaux sur la vulnérabilité et le renforcement de la résilience, les stratégies de transition sans heurts vers un reclassement dynamique, les capacités productives, le financement du développement, y compris le financement de l'action climatique, la transformation structurelle verte, le dialogue sur les politiques, la formation et le renforcement des capacités ;

14. *Invite* les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire à reconstituer les ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés.

Séance plénière de clôture
14 février 2024

B. Autres décisions du Conseil

Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : Pour un financement du développement à l'épreuve des crises

1. À sa séance plénière de clôture, le 14 février 2024, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les conclusions concertées sur le point 3 de l'ordre du jour, communiquées aux États membres par voie électronique sous la forme d'un document officiel (voir chap. I, sect. A, ci-dessus).

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

2. À sa deuxième séance plénière, le 12 février 2024, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-septième session, présenté par le Président de cette session, et en a approuvé les conclusions concertées¹.

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

3. À sa deuxième séance plénière, le 12 février 2024, le Conseil a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa septième session (TD/B/EDE/7/3) et approuvé les recommandations qui y figuraient.

¹ À paraître sous la cote TD/B/WP/328.

4. À sa deuxième séance plénière également, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux continueraient de réfléchir au thème et aux questions d'orientation de la session suivante du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement en vue de parvenir à un accord informel, après quoi le thème et les questions d'orientation proposés, ainsi que le projet d'ordre du jour, seraient soumis à une procédure d'approbation tacite. À sa réunion suivante, le Conseil approuverait officiellement l'ordre du jour de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.

5. Le représentant d'un groupe régional a constaté que des progrès avaient été faits à la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts, notamment en ce qui concernait deux critères d'évaluation (appropriation par les membres et diversité des intervenants), mais que la coopération avec les experts venus des capitales et la valeur ajoutée globale pouvaient encore être améliorées. La seizième session de la Conférence serait l'occasion d'évaluer le Groupe intergouvernemental d'experts à l'aune de ces critères et conformément au Pacte de Bridgetown.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

Allocution liminaire

Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

6. Dans son allocution liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED a mis en avant les résultats de la restructuration entamée au début de son mandat. Entité autonome créée dans le cadre de cette restructuration, le Service des statistiques obtenait des avancées notables pour la CNUCED et le système des Nations Unies dans son ensemble, notamment grâce à ses travaux sur les moyens de mesurer les progrès accomplis avec des indicateurs autres que le produit intérieur brut, qui alimenteraient les débats du Sommet de l'avenir. De surcroît, les récents travaux de recherche de la CNUCED avaient influencé et orienté les activités de l'ONU à New York et avaient servi au Secrétaire général de l'Organisation et à plusieurs dirigeants nationaux. Ainsi, la CNUCED avait exercé une réelle influence par son travail d'équipe transdisciplinaire et ses travaux de recherche rigoureux.

7. Des groupes de travail interdivisions, tels que les groupes de travail sur le genre, les changements climatiques et l'Organisation mondiale du commerce, avaient joué un rôle essentiel dans des travaux de recherche sur lesquels se fondaient les équipes consacrées au G20 et au Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière. Le groupe de travail sur le genre avait organisé une consultation réunissant 17 experts de divers horizons afin d'élaborer un plan stratégique sur le commerce et les questions de genre. Cette consultation, qui avait permis de cerner les lacunes de la recherche et les besoins en matière de politiques et de formuler des idées et des propositions pour l'avenir, illustre la détermination de la CNUCED à intégrer les questions de genre dans ses travaux. La Secrétaire générale faisait en sorte que la CNUCED exploite de manière plus cohérente les compétences spécialisées dont elle disposait déjà, afin d'opérer des synergies et d'obtenir de meilleurs résultats.

8. Une nouvelle stratégie de coopération technique avait été élaborée, examinée et lancée mais le gel du budget avait mis à mal les capacités de collecte de fonds.

9. La CNUCED avait publié un rapport annuel détaillé en 2023, conformément à la demande qui lui avait été adressée, et ferait de même en 2024. Le Comité des

publications avait été renforcé afin d'améliorer l'examen par les pairs et la qualité des travaux de recherche, auxquels la Secrétaire générale de la CNUCED participait directement.

10. Afin de rapprocher la CNUCED de ses États membres, le portail des délégations avait fait peau neuve et la Secrétaire générale, dont le programme et les déclarations étaient régulièrement publiés sur le site Web de la CNUCED, s'entretenait avec les délégations aussi souvent que possible, ce qui était le meilleur moyen de contribuer à la revitalisation de la Conférence. Comme l'avait annoncé le Groupe de travail en décembre 2023, une réunion d'information sur les progrès accomplis dans l'application du Pacte de Bridgetown grâce à la gestion axée sur les résultats serait organisée en 2024 à l'intention des États membres.

11. La Secrétaire générale a annoncé qu'à l'approche de son soixantième anniversaire, en 2024, la CNUCED changerait d'image pour mieux communiquer sur sa mission, gagner en visibilité et faire davantage entendre sa voix à l'échelle mondiale. Cette transformation mettrait clairement en avant le commerce et le développement, qui étaient l'essence même de la mission de l'institution.

12. La Secrétaire générale a confirmé que l'anniversaire de la CNUCED serait célébré en juin 2024 et porterait sur le thème « Tracer une nouvelle voie pour le développement dans un monde en mutation ». Lors de cette manifestation, on se pencherait sur les grandes transformations de l'économie mondiale survenues au cours des soixante dernières années, notamment la montée en puissance du monde du Sud, la révolution numérique et les progrès considérables accomplis dans la réduction de la pauvreté et de la faim. Depuis la pandémie de COVID-19 en particulier, le monde ne parvenait plus à se remettre durablement des crises, sans laisser personne de côté, de sorte qu'on observait depuis quatre ans une régression au regard des principaux indicateurs du développement. Les débats des dirigeants, des intellectuels et des parties prenantes du monde entier qui se réuniraient dans le cadre de la manifestation organisée à l'occasion de cet anniversaire devraient donner le ton de la seizième session quadriennale de la Conférence, en 2025. Ils permettraient de réinventer et de redynamiser le rôle de la CNUCED dans un contexte mondial marqué par des difficultés de taille, mais aussi par une détermination inébranlable à surmonter ces difficultés et à jeter les bases d'un monde où chacun pourrait bénéficier des fruits du commerce et du développement.

B. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

13. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné que l'économie mondiale prenait une direction inquiétante caractérisée par la divergence des trajectoires de croissance, le creusement des inégalités, la concentration croissante des marchés et la montée de l'endettement, qui entravaient la réalisation des objectifs de développement durable. Aucune action multilatérale, ni aucun mécanisme de coordination adéquat n'était mis en place, alors que les bouleversements géopolitiques et la fragmentation qui en résultait modifiaient en profondeur les interdépendances mondiales, signant le passage de l'ère de l'hypermondialisation à celle de la « polymondialisation ». Il fallait changer de cap en mettant en place des politiques et des mécanismes adéquats et coordonnés pour surmonter ces obstacles.

14. Le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED a présenté l'édition 2023 du *Rapport sur le commerce et le développement*, soulignant l'hétérogénéité des trajectoires des principales

économies du monde et l'accroissement de tendances problématiques en matière d'investissement, d'inflation et de politique monétaire, de commerce international et d'endettement. En guise de conclusion, il a préconisé un ensemble de mesures visant à inverser ces tendances perturbatrices.

15. Dans sa présentation du rapport, la Cheffe du Service des politiques macroéconomiques et des politiques de développement a souligné le manque d'envergure de l'architecture financière internationale et l'insuffisance de ses mécanismes, notamment en ce qui concernait le financement des besoins des pays en développement et des priorités en matière de développement durable dans une période de changements climatiques. Parmi ces priorités figurait la réduction rapide du financement des combustibles fossiles, qui provenait essentiellement de banques de pays développés. La Cheffe a ensuite présenté plusieurs enseignements clés à prendre en compte afin de pallier les lacunes et les déséquilibres mis en évidence dans l'architecture financière mondiale actuelle.

16. Dans leurs observations sur les conclusions du *Rapport sur le commerce et le développement*, les représentants de nombreux groupes régionaux se sont penchés en particulier sur les obstacles actuels au financement du développement, ainsi que sur les lacunes structurelles de l'architecture financière internationale. Ils se sont dits préoccupés par la vulnérabilité de la dette de nombreux pays en développement et ont appelé de leurs vœux une action coordonnée visant à remédier à ce problème.

17. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et une délégation ont souligné qu'il importait d'augmenter le financement à des conditions favorables et les dons et d'envisager des moyens d'émettre des droits de tirage spéciaux pour alléger la charge financière qui pesait sur les pays vulnérables. En outre, ils souhaitaient voir se poursuivre les travaux destinés à améliorer la transparence de la dette, sur la base des principes de la CNUCED visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains. Le représentant d'un groupe régional a suggéré que l'on étudie la possibilité de créer une plateforme d'échange d'informations sur les modalités de conclusion des accords entre États souverains et prêteurs privés.

18. Plusieurs délégations se sont par ailleurs dites favorables à une meilleure représentation des pays en développement dans les institutions internationales, et beaucoup d'autres délégations sont convenues de la nécessité d'augmenter l'aide publique au développement et de réorganiser les banques multilatérales de développement afin d'accroître le financement du développement.

19. Les représentants de certains groupes régionaux et plusieurs délégations ont établi des liens entre l'insoutenabilité de la dette, le réchauffement planétaire et le manque de perspectives de financement stable et à long terme du développement durable. Ils ont souligné que l'architecture financière internationale en place ne finançait que très partiellement la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs climatiques. Le représentant d'un groupe régional a souligné que 8 pays surendettés sur 10 et 16 des 20 pays les plus vulnérables aux changements climatiques se trouvaient sur le continent africain. Plusieurs délégations ont souligné que les pays les plus pauvres subissaient le fardeau de la crise climatique et ont insisté sur la nécessité de mettre rapidement en place le fonds pour les pertes et les préjudices. Le représentant d'un groupe régional et plusieurs délégations ont fait valoir que, dans le cadre de l'architecture financière internationale actuelle, des pays totalisant 3,3 milliards d'habitants consacraient davantage de ressources publiques au remboursement de leur dette qu'à l'éducation et à la santé. Dans ce contexte, une autre délégation a dit que l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle pourrait être utile pour mieux évaluer les besoins de financement des petits États insulaires en développement.

20. Le représentant d'un groupe régional a souligné que de plus en plus de données attestaient les incidences des activités des négociants en produits de base et des sociétés transnationales sur les prix internationaux, la passation de marchés et la stabilité financière dans les pays vulnérables et a dit souhaiter que les recherches se poursuivent sur ces questions. Le représentant d'un autre groupe régional et plusieurs délégations ont soulevé le problème du rétrécissement de la marge dont les décideurs disposaient pour œuvrer au développement et ont demandé que les règles financières et commerciales internationales soient appliquées avec plus d'équité et de souplesse à l'heure où l'interaction entre les risques économiques, les risques climatiques et les risques géopolitiques se complexifiait.

21. Le représentant d'un autre groupe régional s'est enquis des mécanismes et des stratégies qu'il était proposé d'adopter pour aider les pays en développement à analyser la soutenabilité de leur dette, et sur les outils qu'il était recommandé d'utiliser pour lutter contre le mercantilisme dans le secteur alimentaire. Il a également demandé des précisions sur les mesures préconisées en vue d'assurer un accès plus fiable au financement et au transfert de technologies aux fins de la transition énergétique. Le représentant d'un autre groupe régional a dit que le financement du développement, la soutenabilité de la dette, le financement de l'action climatique et la promotion de l'économie circulaire étaient ses objectifs prioritaires pour l'année en cours, et a prié la CNUCED de lui apporter son appui à cette fin dans le cadre de ses trois grands domaines d'action, à savoir la formation de consensus, les travaux de recherche et d'analyse et la coopération technique.

22. Une représentante a prié la CNUCED de continuer à coopérer avec son pays afin de trouver des solutions régionales à l'atonie de la croissance économique et lui a demandé des conseils sur les stratégies permettant de préserver durablement les petites économies des effets des restrictions nationales à l'exportation.

23. S'agissant des futures éditions du *Rapport sur le commerce et le développement*, un groupe de travail a recommandé d'adopter une approche ciblée plutôt que de se fonder sur des données concernant un nombre restreint de pays en développement pour en tirer des conclusions générales englobant tous les pays en développement. Il a en outre préconisé d'axer le propos sur un seul thème au lieu d'aborder un large éventail de questions.

24. Le représentant d'un autre groupe régional et certaines délégations ont fait part de leur inquiétude concernant le recours à des mesures protectionnistes ou coercitives unilatérales, qui nuisaient grandement au développement et à la sécurité alimentaire dans de nombreux pays en développement. Une délégation a souligné en particulier les effets des mesures applicables aux engrais sur les prix des denrées alimentaires. Le représentant d'un autre groupe régional et une délégation ont dit leur désaccord avec cette vision des choses, les mesures en question ayant selon eux vocation à répondre à des menaces pour la paix et la sécurité, à de graves violations du droit international et à des crimes contre l'humanité qui retentissaient directement sur le développement dans les États concernés. La CNUCED n'était donc pas l'instance appropriée pour débattre de cette question.

C. *Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : Pour un financement du développement à l'épreuve des crises*

(Point 3 de l'ordre du jour)

25. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté l'édition 2023 du *Rapport sur les pays les moins avancés*, dont l'aperçu portait notamment sur l'architecture financière internationale comme outil au service des PMA, la gestion de la marge d'action budgétaire en période de crises multiples, les moyens de

remédier aux vulnérabilités de la dette, le rôle des banques centrales dans la transformation structurelle verte et les progrès de la réforme du financement du développement de ces pays. En guise de conclusion, il a fait observer que les coûts annexes du développement des PMA étaient considérables, que les défaillances du système financier international freinaient le développement des PMA et que des réformes étaient nécessaires pour sortir de l'impasse qui empêchait de financer ce développement.

26. Le représentant d'un groupe régional a rappelé que les PMA avaient besoin d'un financement pour améliorer leurs infrastructures, leur compétitivité commerciale et leurs capacités productives, et a appelé de ses vœux une réforme de l'architecture financière internationale dans l'intérêt de ces pays et l'adoption de technologies vertes. Il a invité les pays développés à nommer des représentants au conseil d'administration du fonds pour les pertes et les préjudices. En outre, le principe des responsabilités partagées mais différenciées ne devait pas devenir inopérant. Le représentant d'un autre groupe régional a rappelé que les PMA avaient besoin d'un financement annuel d'environ 100 milliards de dollars pour atteindre les objectifs de développement durable. La résilience des PMA face aux chocs systémiques était également essentielle. Le représentant a demandé à la communauté internationale de remédier à la fragmentation de l'architecture financière internationale, s'est dit favorable à l'adoption d'objectifs de financement de l'action climatique applicables uniquement aux PMA et a encouragé les pays donateurs à reconstituer les ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné qu'il était urgent de réformer l'architecture financière internationale de sorte que les PMA puissent bénéficier de taux d'intérêt faibles et de prêts sans condition.

27. Le représentant d'un autre groupe régional a dit que la réforme de l'architecture financière internationale s'imposait de toute urgence pour répondre aux besoins des PMA et qu'il faudrait adopter des objectifs de financement de l'action climatique adaptés à ces pays. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de l'Initiative de Bridgetown pour la réforme de l'architecture financière internationale. Le représentant a demandé à son tour aux pays donateurs de reconstituer les ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés.

28. Le représentant d'un autre groupe régional a pris note avec intérêt des analyses figurant dans le rapport mais estimait nécessaire d'analyser le problème de l'endettement tel qu'il se présentait dans tel ou tel pays, afin de formuler des recommandations plus ciblées, et a mis en avant les nombreuses initiatives de ce groupe en faveur des PMA, lesquelles favorisaient pour la plupart la transition écologique de ces pays. Les politiques nationales jouaient un rôle essentiel et il importait de veiller à ce que les PMA reçoivent l'aide de la communauté internationale dans son ensemble (pays développés et pays en développement).

29. Le représentant d'un autre groupe régional a rappelé qu'en 2021, on dénombrait 17 PMA parmi les 20 pays les plus vulnérables aux changements climatiques et les moins préparés à lutter contre leurs effets. Le groupe des PMA était en outre le moins à même de mobiliser des investissements en faveur de mesures d'adaptation. Les pays les moins avancés n'étaient pas en mesure d'appliquer certaines des recommandations du rapport, notamment de faire en sorte que leur secteur financier joue le rôle de moteurs de la transition écologique et de l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre plus large de l'action menée pour faire avancer concrètement la transformation structurelle.

30. Le représentant d'un autre groupe régional a fait part de sa préoccupation concernant la situation à Gaza, en particulier la crise humanitaire en Palestine, et a

demandé à la communauté internationale d'empêcher les attaques menées par Israël. Il a également appelé l'attention sur le fardeau de la dette, l'Accord de Paris et l'action climatique en faveur des pays les moins avancés.

31. Une délégation a souligné qu'il était impératif de procéder à la décarbonation en permettant aux pays les moins avancés d'accéder au financement sans conditions et en levant les obstacles au développement de l'économie verte. Une autre délégation a souligné qu'il était important de renforcer les capacités productives des pays les moins avancés et nécessaire de créer un fonds et un mécanisme d'allègement de la dette pour ces pays. Certaines délégations ont rappelé les difficultés auxquelles les pays les moins avancés faisaient face aujourd'hui, telles que l'endettement et les changements climatiques, et ont demandé que l'architecture financière internationale soit réformée dans l'intérêt des pays les moins avancés. Une autre délégation dont le pays était le théâtre de catastrophes naturelles, en particulier d'inondations, a souligné qu'il était urgent de mettre en place un fonds de développement pour les pays les moins avancés.

32. Une autre délégation a rappelé que la pauvreté augmentait dans les pays les moins avancés et dit qu'une réforme de l'architecture financière internationale était nécessaire pour les aider, rappelant les engagements des partenaires à cet égard. Une autre délégation estimait qu'il fallait aider les pays les moins avancés à atteindre les objectifs de développement durable et a pris note avec satisfaction des recommandations figurant dans le rapport.

33. Une délégation a affirmé la nécessité d'accorder un financement approprié aux pays les moins avancés et de les intégrer dans le système commercial international, et s'est dite favorable au Pacte de Bridgetown. Une autre délégation a souligné qu'il faudrait accroître l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, laquelle ne représentait que 0,09 % du revenu national brut des pays membres du Comité d'aide au développement, et a recommandé instamment des mesures visant à promouvoir les initiatives Sud-Sud et le renforcement de la coopération Sud-Sud.

34. Une représentante a souligné que le Forum sur l'avenir des pays les moins avancés, qui se tenait dans son pays, jouait un rôle important dans l'élaboration de solutions innovantes permettant d'accélérer la transformation structurelle et de diversifier les économies. Une autre délégation a rappelé les recommandations du Pacte de Paris pour les peuples et la planète et évoqué la réforme de l'architecture financière internationale, qui visait à dynamiser l'aide fournie aux pays les moins avancés après leur reclassement. Accueillant avec satisfaction les recommandations du rapport, une autre représentante a toutefois souligné qu'il importait que les pays les moins avancés aient accès aux fonds de développement et a appelé l'attention sur la stratégie de son pays en faveur des pays les moins avancés et sur les fonds pour l'environnement que celui-ci avait mis en place. Un autre représentant a pris note avec satisfaction des recommandations du rapport, mais a proposé que la Banque mondiale octroie des dons aux pays endettés pour les financer à des conditions favorables. Son pays n'était pas favorable à l'allègement de la dette comme mode de financement d'urgence, compte tenu de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Le représentant a proposé que l'on se penche sur le transfert de droits de tirage spéciaux par les banques multilatérales de développement et que l'on améliore la coordination des nombreux fonds en place pour ne pas mettre un terme au financement d'activités non lucratives mais essentielles.

35. Un autre représentant a évoqué le problème de l'endettement, l'accès des pays les moins avancés au financement, notamment l'appui de son pays à l'annulation de la dette, la fourniture de vaccins et la formation d'étudiants africains, ainsi que le

sommet organisé entre la Fédération de Russie et l’Afrique pour renforcer la coopération entre ce pays et le continent africain. Un autre représentant a rappelé les recommandations du rapport et mentionné les programmes de son pays à l’appui des pays les moins avancés, notamment en matière de financement du développement, ainsi que l’aide apportée à la CNUCED dans l’exercice de ses mandats relatifs à la promotion du développement des pays les moins avancés.

36. Un autre représentant a accueilli avec intérêt les analyses figurant dans le rapport et, rappelant qu’Israël avait détruit tous les secteurs de l’économie palestinienne, a demandé à la communauté internationale et aux donateurs de fournir une assistance à la Palestine. Selon lui, Israël n’agissait pas en légitime défense mais menait une guerre de destruction, et la Palestine n’entraît plus dans aucune catégorie. Une autre délégation a demandé à la communauté internationale d’aider la Palestine et a rappelé la nécessité de réformer l’architecture financière internationale dans l’intérêt des pays les moins avancés et d’aider ces pays à sortir de cette catégorie.

37. Un autre représentant a demandé que la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest lève ses sanctions et a engagé les donateurs à aider son pays.

38. À la fin du débat, un représentant du secrétariat de la CNUCED s’est penché sur des questions telles que la situation socioéconomique des pays les moins avancés, les politiques nationales, la nécessité de réformer l’architecture financière internationale, le reclassement des pays les moins avancés, la charge de la dette et l’accès au financement de l’économie verte. Il a dit que la CNUCED continuait d’améliorer les indices des capacités productives des pays les moins avancés, ainsi que les politiques de commerce et de développement.

D. *International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean 2023. Structural Change and Trends in Global and Regional Trade: Challenges and Opportunities*

(Point 4 de l’ordre du jour)

39. Les intervenants ci-après ont fait des présentations au titre de ce point de l’ordre du jour : le responsable de la Division du commerce international et de l’intégration de la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes ; un représentant de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED ; un conseiller de la Mission permanente de l’Équateur auprès de l’Organisation mondiale du commerce ; la Première Secrétaire de la Mission permanente de la Barbade auprès de l’Office des Nations Unies à Genève.

40. Le premier intervenant a présenté les grandes idées de l’édition 2023 du rapport intitulé *International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean* (Perspectives du commerce international pour l’Amérique latine et les Caraïbes). Il a souligné que le commerce international dans la région avait été affaibli par le contexte mondial défavorable, l’insuffisance du financement du commerce et les carences structurelles et conjoncturelles à long terme résultant du manque de diversification et d’élaboration des activités de renforcement des capacités productives. Les relations commerciales de la région avec la Chine et la demande de minéraux stratégiques avaient accéléré la « reprimarisation »² du panier d’exportations et le déplacement de la production manufacturière locale. En outre, la région était en retard sur le plan de la dématérialisation des procédures et pâtissait d’un fort déficit d’investissements publics et privés dans les infrastructures, en particulier dans les domaines des transports et de la logistique. Il était donc primordial de remédier à ces problèmes

² Retour à une économie fondée sur l’exportation de produits de base plutôt que sur l’exportation d’articles manufacturés.

pour rationaliser les procédures de commerce international. L'intervenant a dit qu'il importait de créer des chaînes de valeur régionales et a préconisé des politiques industrielles et commerciales et des politiques d'investissement permettant de diversifier le panier d'exportations et d'y inclure des produits plus élaborés afin d'accroître la productivité et d'attirer les investissements étrangers directs dans les secteurs stratégiques. En outre, il faudrait peut-être envisager des modes de financement novateurs pour pallier le manque d'investissements dans les infrastructures et la logistique.

41. Le deuxième intervenant a souligné les résultats encourageants de l'Amérique latine et des Caraïbes qui figuraient dans l'édition 2023 de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable. Si cette région avait progressé dans l'application des mesures prévues par l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges, on constatait des disparités dans leur exécution, notamment en ce qui concernait les dispositions institutionnelles, la coopération entre les organismes présents aux frontières et le commerce transfrontière sans papier. Ce problème ne concernait pas uniquement cette région, certaines obligations imposées par l'Accord étant plus difficiles à honorer que d'autres. En outre, il fallait réduire les coûts du commerce à l'intérieur de l'Amérique latine, car ils étaient plus élevés que ceux du commerce entre économies plus développées. La CNUCED soutenait la mise en œuvre des réformes de facilitation du commerce en intervenant sur la chaîne d'approvisionnement, et ses activités étaient axées sur la transparence, la simplification, la normalisation et l'harmonisation des procédures grâce à la modernisation, à l'automatisation, à la dématérialisation et à la promotion de la collaboration avec le secteur privé. Elle prêtait une assistance technique, organisait des activités de renforcement des capacités, publiait des rapports et des notes d'orientation, réalisait des analyses et des études, et mettait au point des méthodes et des instruments, tels que l'outil de suivi des réformes. En outre, elle proposait les services de coordonnateurs du transit, un programme d'automatisation des formalités douanières (Système douanier automatisé) et des programmes de gestion portuaire et fournissait un appui au renforcement des comités nationaux de facilitation du commerce durable. L'intervenant a souligné les difficultés rencontrées dans l'assistance octroyée par les donateurs au niveau régional et avait bon espoir que les perturbations mondiales actuelles conduiraient les pays à mettre en place des procédures commerciales plus durables et moins coûteuses.

42. Fondant son propos sur l'expérience positive de son pays, le troisième intervenant a souligné qu'il importait que les pays procèdent à leur auto-évaluation dans le contexte de l'Accord sur la facilitation des échanges, en vue de désigner les dispositions relevant de la catégorie C et de définir leurs besoins en matière d'assistance technique. Il a également recommandé de mener des évaluations périodiques et souligné la nécessité d'une coordination interinstitutions efficace permettant de mieux cibler et approcher les donateurs en s'informant de leurs conditions particulières et de leurs cycles de coopération. Il a en outre recommandé d'ajouter la facilitation du commerce aux objectifs nationaux prioritaires et souligné que l'on trouvait sur le site Web consacré à l'Accord les informations nécessaires sur l'assistance technique et les donateurs. Il a recommandé une pratique exemplaire essentielle consistant à informer l'Organisation mondiale du commerce des avancées réalisées en matière d'assistance technique, en application de l'article 16 (par. 1 d) et 2 e)) de l'Accord. Il a également mis en avant les activités de la CNUCED en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique, notamment son outil de suivi des réformes.

43. La dernière intervenante a souligné que le commerce mondial était largement tributaire du transport maritime. Les petites économies et les petits États insulaires en développement pâtissaient fortement des perturbations de la chaîne

d'approvisionnement mondiale, qui se poursuivaient et s'étaient récemment aggravées, en raison de la crise climatique dans le cas du canal de Panama et des tensions et conflits géopolitiques concernant la mer Noire, la mer Rouge et le canal de Suez. Face à ces problèmes, les participants au prochain Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales s'emploieraient à trouver des solutions axées sur la mise en place de chaînes d'approvisionnement mondiales rentables et résilientes favorisant un développement inclusif.

44. Le représentant d'un groupe régional a souligné que l'Amérique latine et les Caraïbes continuaient de subir les effets de chocs extérieurs et des changements climatiques, notamment en raison de la sécheresse qui avait récemment frappé le canal de Panama. Plusieurs délégations ont souligné qu'une intégration régionale efficace permettant d'accroître la productivité était nécessaire pour inverser la tendance à la reprimarisation.

45. Le représentant d'un groupe régional et plusieurs délégations ont souligné la nécessité de reconfigurer les chaînes d'approvisionnement régionales et d'en renforcer l'efficacité et la résilience. Une autre délégation a relevé les changements structurels qui étaient intervenus dans la région à la suite de la pandémie de COVID-19 et s'étaient répercutés sur la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

46. Le représentant du groupe régional susmentionné et certaines délégations se sont dits favorables au développement du commerce numérique et du commerce électronique et ont posé des questions sur la manière dont la collaboration entre les organisations internationales pouvait permettre aux pays de tirer un meilleur parti du commerce numérique et durable dans la région.

47. Le représentant d'un autre groupe régional a demandé quels étaient les éléments essentiels à prendre en compte dans la conception de projets de transformation verte et numérique pour aider efficacement les pays à éviter la reprimarisation et à promouvoir la diversification. Une délégation a demandé que des mesures soient proposées aux délégations pour renforcer l'intégration commerciale.

48. Une autre délégation a fait part de ses préoccupations concernant les incidences négatives des mesures coercitives unilatérales sur le commerce.

49. Le représentant d'un groupe régional et certaines délégations ont demandé en quoi les relations avec la Chine pouvaient contribuer à maximiser la croissance économique dans la région.

50. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de renforcer les accords régionaux et sous-régionaux et les chaînes d'approvisionnement régionales et de promouvoir le commerce intrarégional. Certaines délégations ont fait savoir qu'elles souhaitaient étudier les moyens de créer des systèmes de transport régional et intrarégional efficaces et durables et ont prôné l'intégration des transports.

51. Plusieurs délégations ont remercié la CNUCED de son appui à l'application des mesures prévues par l'Accord sur la facilitation des échanges et de ses programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique.

52. Une délégation a rappelé que les comités nationaux de facilitation du commerce jouaient un rôle essentiel dans la facilitation du commerce, la réduction des coûts, l'amélioration de la coordination et de la communication interinstitutions et le renforcement des capacités des parties prenantes, y compris le secteur privé.

E. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

(Point 5 de l'ordre du jour)

53. La représentante d'un groupe régional a fait observer que le secrétariat ne cessait d'enrichir le débat sur le financement du développement, en particulier dans le cadre du *Rapport sur le commerce et le développement*, et a noté que des mesures étaient prises pour faire progresser les activités de coopération technique, comme le prévoyait le Pacte de Bridgetown. La CNUCED participait à un nombre croissant d'analyses communes de pays et d'activités menées au titre de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, mettant à profit ses compétences dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la finance, des technologies et du développement. La représentante a remercié les partenaires de développement et les membres qui avaient contribué au financement des projets de coopération technique de la CNUCED. Toutefois, les activités de la CNUCED pouvaient encore gagner en pertinence et en visibilité. Selon le Pacte de Bridgetown, les activités de coopération technique de la CNUCED devraient aider les États membres à s'adapter aux nouvelles perspectives et difficultés dans les domaines du commerce et du développement. La CNUCED s'inscrivait dans une dynamique de progrès et menait des activités de plus en plus pertinentes dans le cadre de ce mandat, et devrait poursuivre résolument dans cette voie. À titre d'exemple, depuis la soixante-dixième session du Conseil, les débats sur le système commercial international étaient axés sur le développement, ce qui renforçait l'intérêt de la réforme du système international de commerce et d'investissement. Dans sa dernière édition de 2023, le *Rapport sur le commerce et le développement* soulignait la nécessité de repenser l'architecture financière internationale, au regard notamment des répercussions de la crise de la dette qui touchait de nombreux pays membres en développement. La représentante était reconnaissante des activités de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED, mais a prié les autres services compétents du secrétariat de lui fournir de plus amples informations sur la question.

54. La représentante du groupe régional a également exhorté la CNUCED à s'inspirer, dans ses activités de coopération technique, des meilleures pratiques et des expériences couronnées de succès dans les pays en développement et les pays les moins avancés, ainsi que des stratégies de développement élaborées et mises en œuvre au niveau local. La CNUCED pourrait mettre efficacement à profit ses connaissances institutionnelles en collaboration avec les institutions de Bretton Woods et d'autres organismes internationaux, y compris ceux des Nations Unies. La coopération technique avait notamment vocation à résorber le déficit de financement du développement. Compte tenu des problèmes en cascade qui se posaient aujourd'hui, des solutions innovantes et des transferts de technologie visant à financer les objectifs de développement durable devraient favoriser la durabilité, à l'heure où les pays en développement renforçaient leurs capacités et promouvaient les investissements privés améliorant la vie de la population. La représentante a demandé aux partenaires de développement d'honorer leurs engagements en matière d'aide aux pays en développement et aux pays les moins avancés dans le domaine du financement du développement. La CNUCED devrait mener ses activités de coopération technique en consultation avec ses États membres et de nouveaux modèles économiques axés sur la résilience de l'économie et l'utilisation efficace des ressources devraient être envisagés. Des activités de coopération technique étaient nécessaires pour aider les pays les moins avancés à surmonter les obstacles structurels au développement et à sortir de cette catégorie, condition essentielle en vue d'assurer le développement à court et à long terme de ces pays de manière appropriée et prévisible. Enfin, la

représentante a encouragé la CNUCED à continuer de fournir une assistance au peuple palestinien et à consacrer les fonds nécessaires à l'appui au développement.

55. Le représentant d'un autre groupe régional a rappelé le rôle capital de la formation de consensus dans les activités de la CNUCED. Le Groupe de travail évaluait l'exécution du mandat, en particulier dans le cadre de l'examen du plan-programme et de l'exécution du programme pour 2025. Le représentant a remercié les partenaires de développement ayant participé au financement des projets de coopération technique de la CNUCED et a redemandé aux États membres de verser des contributions financières suffisantes pour permettre à la CNUCED de s'acquitter de ses mandats, notamment dans le cadre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés et du Pacte de Bridgetown.

56. La représentante d'un groupe de pays a dit regretter que la CNUCED n'ait pas accepté, lors de la session du Groupe de travail, la demande qui lui avait été faite d'analyser les incidences des mesures économiques, financières ou commerciales coercitives unilatérales sur le commerce international et le développement. Le groupe de pays avait décidé de prier la Secrétaire générale de la CNUCED de faire remarquer au Secrétaire général de l'ONU, dans le cadre de la soumission de contributions au projet de budget-programme de la CNUCED pour l'année 2025, que la CNUCED pourrait suivre les tendances et les politiques en matière de commerce extérieur au titre du sous-programme 3, en se penchant notamment sur l'application de mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales, qui étaient incompatibles avec le droit international et la Charte des Nations Unies et entravaient l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il était important et urgent d'étudier les effets de ces mesures sur le développement, car elles compromettaient les moyens de subsistance des populations et risquaient d'empêcher la pleine réalisation du développement économique et social dans les pays concernés et de porter préjudice aux relations commerciales.

57. Le représentant d'un groupe régional a fait observer que les conclusions concertées négociées mettaient en évidence les aspects perfectibles aux yeux des États membres, par exemple la liste des objectifs à atteindre et les résultats et les critères de mesure présentés. L'objectif principal devrait être de continuer à renforcer l'impact de l'action de la CNUCED, ce qui supposait de définir un programme commun et de l'améliorer. Le représentant s'est félicité que les questions et les aspects sur lesquels un consensus avait été trouvé figuraient dans le document final de la session du Groupe de travail. Sachant que les États membres n'étaient pas parvenus à un consensus sur certains des problèmes et des aspects abordés, il a souligné que les décisions et les communications ultérieures concernant le point de l'ordre du jour devraient respecter les textes adoptés par consensus. Il comptait que les États membres continueraient d'adhérer au document programmatique établi d'un commun accord aux étapes suivantes du processus, dotant ainsi la CNUCED d'un programme et d'un budget qui lui permettent de s'acquitter de son mandat.

58. Le représentant d'un autre groupe régional a renouvelé la demande que celui-ci avait formulée à la session du Groupe de travail pour qu'il soit tenu compte des préoccupations de ses pays membres concernant l'application du paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown et le Groupe de l'assistance au peuple palestinien. Une délégation a indiqué que la déclaration du groupe régional pourrait être annexée au rapport.

F. Séance plénière de clôture

59. Les représentants de certains groupes régionaux et plusieurs délégations ont réaffirmé leur attachement au principe du multilatéralisme, ainsi qu'au mandat de la

CNUCED et à l'exécution concrète de ses décisions, en particulier l'application du Pacte de Bridgetown et du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, et ont pris note des résultats positifs de la session en cours.

60. Le représentant d'un autre groupe régional a pris note avec satisfaction de la publication intitulée *Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : Pour un financement du développement à l'épreuve des crises* et des conclusions concertées. Il a souligné que les pays en développement, en particulier ceux qui étaient très vulnérables sur les plans climatique et structurel, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et d'autres pays, devaient faire l'objet d'une attention particulière et bénéficier à titre prioritaire du fonds pour les pertes et les préjudices et d'autres mécanismes pertinents. Il a demandé que la CNUCED continue d'aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs en matière de commerce et de développement.

61. Le représentant d'un autre groupe régional a salué la recherche de consensus sur le point 3 de l'ordre du jour, ainsi que l'appui fourni par la CNUCED dans ses trois grands domaines d'action, et se réjouissait à la perspective de réfléchir avec la CNUCED à des propositions concrètes et à des activités de coopération technique permettant la réalisation des objectifs en matière de commerce et de développement. Une délégation a mis en avant le travail accompli pour parvenir à un consensus dans un esprit de multilatéralisme, qui avait lancé une dynamique propice à la célébration du soixantième anniversaire de la CNUCED et à la tenue des grands forums à venir.

62. Le représentant d'un autre groupe régional a dit que les interventions faites lors de la réunion pourraient alimenter les débats du Sommet de l'avenir, de la seizième session de la Conférence et de la Conférence internationale sur le financement du développement au cours des deux années à venir. Il était favorable à l'idée de revitaliser la CNUCED, qui avait été réitérée à la soixante-dixième session du Conseil, notamment dans le cadre de l'examen du point 4 de l'ordre du jour, au cours duquel un autre groupe régional avait fait part de son intérêt. En outre, il espérait que des mesures concrètes figureraient dans les textes issus de la seizième session de la Conférence. Le représentant d'un autre groupe régional a constaté que la recherche de consensus sur les conclusions concertées avait fait l'objet d'une intense collaboration. Il s'est dit satisfait des débats sur le point 4 de l'ordre du jour et espérait que des échanges auraient lieu sur des questions analogues. Les données empiriques que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes avait produites sur les difficultés économiques de la région pouvaient apporter une contribution utile aux travaux de la CNUCED. Il était essentiel de renforcer les synergies entre la CNUCED et les commissions régionales pour avancer sur les questions d'intérêt commun.

63. Un représentant a également souligné que la réunion avait été couronnée de succès et a noté que le secrétariat de la CNUCED menait, avec l'aide de donateurs et de partenaires, des études et des recherches dans les trois domaines d'action susmentionnés afin d'aider les responsables politiques à planifier leur action et à élaborer des stratégies nationales de développement. L'opération militaire que la Puissance occupante menait actuellement à Gaza se répercutait sur les civils, l'ensemble des secteurs de l'économie et les infrastructures essentielles. Sans la liberté de circulation des personnes et des biens, le développement était impossible. Toutefois, la CNUCED observait les principes de neutralité et d'impartialité et poursuivait ses précieux travaux de recherche et ses études sur le développement socioéconomique. En outre, elle évaluait l'ampleur des destructions et les perspectives de reprise économique à Gaza, dans le cadre de son mandat et sous la direction de sa secrétaire générale. En l'occurrence, le terme de « légitime défense » était impropre. En effet, la Palestine n'était plus en mesure d'examiner les questions

de développement, d'où son absence pendant la majeure partie de la réunion directive. Voyant son niveau de développement régresser, la Palestine ne pouvait escompter aucun progrès économique, ni être classée parmi les pays les moins avancés ou les pays à revenu intermédiaire. Le représentant a demandé aux donateurs de revoir le montant des fonds qu'ils consacraient à la reconstruction de la Palestine, car la Puissance occupante avait réduit à néant les progrès accomplis dans le cadre des projets de développement antérieurs. Il a accueilli avec satisfaction les conclusions concertées de la réunion et a déclaré que la Palestine espérait que l'issue de la réunion suivante serait la même.

64. Le Président du Conseil a remercié les délégations de la souplesse dont elles avaient fait preuve pour parvenir à un consensus et a demandé aux États membres de poursuivre leurs échanges dans un esprit de coopération à la réunion suivante du Conseil.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

65. À sa séance plénière d'ouverture, le 12 février 2024, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième réunion directive, publié sous la cote [TD/B/EX\(75\)/1](#). L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. *Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : Pour un financement du développement à l'épreuve des crises.*
4. *International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean 2023. Structural Change and Trends in Global and Regional Trade : Challenges and Opportunities.*
5. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
6. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
7. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
8. Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Conseil du commerce et du développement.
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - b) Examen du calendrier des réunions.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

B. Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

66. À sa séance plénière de clôture, le 14 février 2024, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux se consulteraient sur un projet d'ordre du jour provisoire, qui serait établi et diffusé par le secrétariat de la CNUCED. Après avoir fait l'objet d'un accord informel, le projet d'ordre du jour provisoire serait soumis à une procédure d'approbation tacite par le Conseil. Le Conseil a également décidé qu'il ne tiendrait pas de réunion directive en juin 2024.

C. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 9 de l'ordre du jour)

67. À sa deuxième séance plénière, le 12 février 2024, le Conseil a noté que Traidcraft Exchange, organisation non gouvernementale dotée du statut d'observateur auprès de la CNUCED, avait été rebaptisée Transform Trade³.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

68. À sa deuxième séance plénière, le 12 février 2024, le Conseil a approuvé la demande d'octroi du statut d'observateur auprès de la CNUCED qui avait été présentée par l'Organisation internationale de la vigne et du vin (document TD/B/EX(75)/R.1)⁴.

Examen du calendrier des réunions

69. À sa séance plénière de clôture, le 14 février 2024, le Conseil a approuvé le calendrier révisé des réunions pour le reste de l'année 2024⁵.

D. Questions diverses

(Point 10 de l'ordre du jour)

70. Aucune autre question n'a été soumise à l'examen du Conseil.

E. Adoption du rapport

(Point 11 de l'ordre du jour)

71. À sa séance plénière de clôture, le 14 février 2024, le Conseil du commerce et du développement a adopté son rapport, qui contiendrait le résumé du Président sur les questions de fond, les conclusions concertées adoptées au titre du point 3 et les autres décisions qu'il aura prises, y compris sur les questions de procédure et les questions connexes. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport du Conseil à l'Assemblée générale, en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture.

³ La liste actualisée des organisations non gouvernementales sera publiée sous la cote [TD/B/NGO/LIST/29](#).

⁴ La liste actualisée des organismes intergouvernementaux sera publiée sous la cote [TD/B/IGO/LIST/13](#).

⁵ Le calendrier officiel pour le reste de l'année 2024 a été publié sous la cote [TD/B/INF.258](#).

Annexe

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud	Lesotho
Albanie	Lettonie
Allemagne	Liban
Angola	Libye
Arabie saoudite	Madagascar
Arménie	Malaisie
Australie	Maroc
Autriche	Maurice
Bangladesh	Mexique
Bélarus	Myanmar
Bhoutan	Népal
Brésil	Nicaragua
Bulgarie	Nigéria
Cambodge	Oman
Cameroun	Ouganda
Chili	Pakistan
Chine	Panama
Chypre	Pays-Bas (Royaume des)
Colombie	Pérou
Côte d'Ivoire	Pologne
Cuba	Portugal
Danemark	Rép. arabe syrienne
Égypte	Rép. centrafricaine
Émirats arabes unis	Rép. de Corée
Équateur	Rép. populaire démocratique de Corée
Espagne	Rép.-Unie de Tanzanie
État de Palestine	Roumanie
États-Unis d'Amérique	Serbie
Éthiopie	Sri Lanka
Fédération de Russie	Suisse

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote [TD/B/EX\(75\)/INF.1](#).

France	Tchéquie
Grèce	Thaïlande
Guatemala	Togo
Honduras	Trinité-et-Tobago
Hongrie	Tunisie
Inde	Türkiye
Indonésie	Vanuatu
Iran (Rép. islamique d')	Venezuela (Rép. bolivarienne du)
Iraq	Viet Nam
Japon	Zambie
Jordanie	Zimbabwe
Koweït	

2. Les membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Bosnie-Herzégovine
Cabo Verde
Niger
République démocratique populaire lao
Saint-Siège

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation de la coopération islamique
Organisation internationale de la Francophonie

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion :

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

5. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

Village Suisse ONG
Women's International Shipping and Trading Association
